

**PARTICIPATIONS DEMANDÉES PAR LA FÉDÉRATION POUR LA RÉALISATION  
D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES  
(BARÈME 2022- DELIBERATION 18/01/2022)**

Type de borne	Part de la Fédération	Participation demandée par la Fédération
Rapide Schéma Directeur (>50 kW)	100%	0%
Normal/Accélérée Schéma Directeur (3/22 kW)	100%	0%

Pour la mise en place de bornes n'entrant pas dans le programme d'investissement défini par le schéma directeur, la FDE pourra demander une participation financière d'au moins 20 % de l'investissement, une prise en charge partielle des coûts de fonctionnement, voire refuser la réalisation si le projet n'apparaît pas pérenne.

 Le Président,  
Franck BEAUVARLET